Zeitschrift: Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica

Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Altertumswissenschaft

Band: 32 (1975)

Heft: 1

Artikel: DOSMOS et APYDOSIS

Autor: Lejeune, Michel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-25753

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MUSEUM HELVETICUM

Vol. 32 1975 Fasc. 1

ΔΟΣΜΟΣ et ΑΠΥΔΟΣΙΣ

Par Michel Lejeune, Paris

1. A ne considérer que le substantif *δῶρον*, rien ne s'opposerait à ce qu'on traduisît **dō-* par 'donner' à date mycénienne. On le trouve au second terme de composés anthroponymiques[1]: *apidoro* (*Ἀμφίδωρος*) KN Xd 146, *apidora* (*Ἀμφιδώρα*) MY Oe 115, Oe 124, *teodora* (*Θεοδώρα*) MY V 659. On le trouve aussi dans la locution *doraqe pere porenaqe ake*, à chacun des quatre alinéas de la tablette PY Tn 316 énumérant des offrandes destinées respectivement aux quatre grands sanctuaires ou groupes de sanctuaires de Pylos et consistant en vases d'or (qu'on *φέρει*: *pere*) et en hommes ou femmes, sans doute esclaves (qu'on *ἄγει*: *ake*): vieille locution formulaire à opposition *φέρω*/*ἄγω*, malheureusement incomplètement élucidée aussi longtemps que demeurera incertain le sens de *porena* (sur quoi l'on a beaucoup, mais non décisivement, discuté).

2. Mais dès qu'on passe aux (assez nombreux) exemples mycéniens du verbe *δίδωμι*, il devient manifeste que 'donner' est une traduction impropre: il s'agit toujours là d'une *fourniture à effectuer, ou effectuée, dans le cadre d'une obligation contractuelle.*

Fourniture de matières premières à un atelier de transformation: PY Vn 10.1 (de bûcherons à charron; *o-didosi*: *δίδονσι*); PY Un 267.1 (de grossiste en aromates à fabricant d'huiles; *o-doke*: *δῶκε*). – Fourniture à quelque entrepôt ou atelier sis à Amnisos de certaines quantités (mesurées en poids) d'une denrée (dont l'indication nous manque) par quatre producteurs (ou plus): KN Og 4467, *jo aminisode dido*[*si* ... (*δίδονσι*).

Fourniture au Palais de produits façonnés par des artisans œuvrant sous le régime de la *tarasija*[2]: KN So 4429, 4440, 4441 (trois lots de roues de chars sont signalés comme relevant d'une livraison effectuée: pl. n. *dedomena*: *δεδομένα*). – De même, *dedomena* en KN U 7507 (à propos d'objets symbolisés par l'idéogramme *256*, de signification incertaine).

* On renvoie ici aux instruments bibliographiques mycéniens pour les travaux traitant de ces mots, mais en signalant particulièrement l'article de valeur de Y. Duhoux dans Minos IX–1 (1968) 81 sv.

1 Noms connus dans le grec du premier millénaire. Par exemple, pour le Ve s., F. Bechtel (*HPN*) cite un *Ἀμφίδωρος* à Mégare (p. 41), un *Θεόδωρος* à Samos (p. 146).

2 Le Palais fournit les matières premières et reçoit en retour les produits finis. Que ce régime s'appliquât, entre autres artisans, à des charrons, résulte de KN So 4442: [*seto*]*ija amote*/*opero*/*perusinwa tarasija* ROTA *ZE* 1 (Localité S.; roues, au titre du restant-dû [*opero*] sur le contrat de façonnage [*tarasija*] de l'année précédente: une paire de roues).

Documents fiscaux[3]. – Fourniture au Palais de réquisitions en nature (dans le cas particulier, collecte de bronze) sous la responsabilité des fonctionnaires collecteurs: PY Jn 829.1 (*jo-dososi: δώσονσι*). – Fourniture par des collectivités locales (districts: série Ma de Pylos; collectivités plus nombreuses d'importance même mineure: séries N- de Pylos) d'impositions en nature (six denrées agricoles, en proportionalité constante: Ma; lin: N-), en exécution de rôles probablement établis en fonction de la population active des collectivités; certaines exemptions (notamment en faveur des *χαλκῆϝες*) sont signalées par la mention *kakewe* (vel sim.) *oudidosi* (*οὐ δίδονσι*: Ma 90.2, 3; 120.2; 123.3; 124.2; 193.3; 221.2; 225.2; 393.3; 397.3; Na 69.1, 2; 185.1; 245; 568.2) et, pour le lin, la récapitulation, par provinces, des quantités non fournies du fait de ces exemptions s'exprime par *tosade oudidoto* (*τοσάδε οὐ δίδοτοι*: Ng 319; 332). Les exemptions (au moins pour Ma) paraissent avoir joué dans certains cas un an sur deux pour les groupes professionnels concernés[4]; d'où, pour la localité *rouso*, en Ma 365.2, la mention du caractère exceptionnel de la contribution des forgerons l'année de notre inventaire: *kakewe $a_2$tero weto* («pour la deuxième année consécutive») *didosi* (*δίδονσι*).

Documents para-fiscaux[5]: il's'agit de redevances à un sanctuaire (en l'espèce, de Poséidon) dues par certains concessionnaires de parcelles du domaine sacré; le rôle les concernant stipule (Un 718.3, 9) que tel et tel d'entre eux fournira (*dose*: *δώσει*) des quantités définies de divers produits agricoles.

Toujours donc dans ces exemples, la livraison à intervenir (*dose*) ou intervenant au moment de l'inventaire (*didosi*) ou intervenue auparavant (*doke*) apparaît comme l'effet d'une obligation contractuelle. Les quelques documents qu'on n'a pas mentionnés ci-dessus, à cause du caractère ambigu ou fragmentaire des contextes[6], n'évoquent pas, en tout cas, eux non plus, l'idée de 'don'. *Le verbe δίδωμι, dans nos textes, signifie* partout *'s'acquitter d'un dû'*.

3. A côté du simple *δίδωμι*, dont nous avons, à divers temps[7], vingt-neuf

3 Nous limiterons ici cette désignation au cas des contributions (ordinaires ou exceptionnelles) dont le Palais est le destinataire, et appellerons 'parafiscaux' les documents mentionnant des redevances à d'autres destinataires (notamment, sanctuaires).

4 Dans la tablette concernant la localité *pi82*, il est spécifié (Ma 225.2), au sujet de l'exemption des forgerons, que c'est «cette année» (*zawete: τῆτες*) qu'elle joue (*zawete/ kakewe oudidosi*).

5 Voir ci-dessus n.3.

6 MY Oi 701 est une liste d'attributaires variés (désignés au datif) de certaines quantités de la denrée *190* (de nature encore incertaine); la légende de la ligne 6 comporte exceptionnellement, entre le datif (anthroponyme [–]*$puta_2$*) et l'idéogramme, une mention supplémentaire: *doke kookene* («la fourniture a été faite par K.»), sans que la raison d'être de cette addition nous apparaisse. – KN Xe 7711 est un fragment très mutilé; ligne 1: ...]*rijo doke* [....– L'étiquette KN Ws 1707 porte *$a_3$woreusi / doke / wijawone*; la syntaxe est fautive (datif *wijawone* au lieu du nomin. **wijawo*, lapsus dû au datif *$a_3$woreusi*?); même si on la corrige, la nature de la transaction (fourniture par W. aux A.) nous échappe. – Sur KN Fh 364, et sur PY Un 443, voir note 10.

7 Futur (3), présent (19), aoriste (4), parfait (3).

exemples sûrs (§ 2 et n. 6), nous avons trois exemples préverbés par *ἀπυ-*, tous trois à l'aoriste.

On a deux fois (sans augment) *apudoke* à Cnossos (Od 681 ; X 408), mais en contexte obscur (Od) ou mutilé (X).

Le cas le plus net est celui de PY Fr 1184 avec un *apedoke*, dont on continue à débattre s'il comporte préverbe *ἀπ(υ)-* et augment *-ε-*[8], ou, à défaut d'augment, deux préverbes (en seconde place[9], *-εσ-* <*-εξ-). Mais ce détail est, ici, secondaire; contexte: un certain Kokalos a fourni (*apedoke*) à un certain Eumède une quantité déterminée d'huile d'olive. Rien ne force à penser que nous soyons dans une situation différente de celle, par exemple, de Un 267, relatant qu'un certain *akosota* a fourni (*doke*) à un certain Thyeste une quantité déterminée d'aromates[10]. Il est plausible que *apedoke* (ou *apudoke*) soit une variante stylistique de *doke*, sans différence appréciable de signification. On est encouragé à le penser par le fait qu'en regard de l'usuel simple *δίδωμι* 'fournir (en exécution d'une obligation)', le nom de la 'fourniture' ainsi effectuée est toujours, dans nos textes, *ἀπύδοσις* (§ 5). L'absence ou la présence du préverbe paraissent répondre plutôt à des habitudes de parole ou d'écriture qu'à quelque opposition de notions[11].

4. En regard des formes verbales de racine **dō-*, il existe en mycénien deux noms d'action de genre animé: un féminin à suffixe **-ti-* (en l'espèce, seulement sous la forme du composé *ἀπύδοσις*), un masculin à suffixe ** -smo-*[12]

8 Il est vrai qu'en regard d'une assez longue liste d'aoristes sans augment syllabique (*-dosato*, *-dekasato*, *doke*, *-keneto*, *-qirijato*, *teke*, *wide*, etc.), on a (en dehors, éventuellement, de *apedoke*) un seul exemple allégable d'aoriste augmenté (*apeeke*, de *ἵημι*: PY An 724.5).

9 Il est vrai qu'on n'a pas d'exemple de ce préverbe en mycénien; mais *ἐξ-*> *ἐσ-* devant consonne est arcadien (en même temps que thessalien, béotien et crétois), et, en mycénien même, *ϝεσ-* pour *ϝεξ-* devant consonne (pour le numéral 'six') est attesté par le composé *wepeza* (PY Ta 713.2).

10 En KN Fh 364, ... *do*]*ke arekuturuwo*[/ [...]*utesi* OLE [...(fourniture d'huile par un *'Αλεκτρύων* à des [*ἐρε*]*υτῆρες*), la mutilation du texte laisse hésiter entre *δῶ*]*κε* et *ἀπύδω*]*κε*. – Même observation pour PY Un 443 (...]*doke:* fourniture de céréales à ou par la prêtresse *Καρπαθία*, contexte mutilé).

11 L'autre hypothèse (non vérifiable, et, à nos yeux, moins plausible) serait que, en regard de *doke* («a fourni en vertu d'une obligation contractuelle»), *apudoke* signifiât (approximativement) «a vendu» et se référât à une opération dont le destinataire de la marchandise (acheteur) a librement pris l'initiative. (Il va sans dire que 'vente' et 'achat', en économie prémonétaire, se soldent par troc.) – Cette vue, en tout cas, ne recevrait, du grec du premier millénaire, qu'un appui illusoire, car le verbe composé en *ἀπο-* ne prend le sens de 'vendre' qu'à partir du Ve s., et de plus (sauf exceptions rarissimes) seulement au moyen.

12 P. Chantraine, en 1933, exposant l'histoire de cette suffixation en grec (*Formation des noms*, §§ 105 sv.), enseignait, en substance, que *-σ-* ne se conserve que par combinaison avec une dentale précédente (*δατέομαι*: **δατ-σμός*> *δασμός*), et ne s'étend par analogie qu'en prenant appui sur une sifflante de la flexion verbale (*κελεύω*/*κεκέλευσμαι*: *κελευσ-*

(en l'espèce, presque toujours le simple *δοσμός*), tous deux bâtis sur le degré zéro de la racine.

L'un et l'autre, comme les formes verbales étudiées plus haut, relèvent de la même notion contractuelle, mais, comme on va le montrer, sous deux aspects différents (et, en même temps, complémentaires): 'obligation de fourniture' pour *dosomo* (§ 6), 'fourniture par obligation' pour *apudosi* (§ 5).

5. Dans nos textes, *apudosi*, dont on a une trentaine d'exemples[13], ne figure jamais qu'à l'état non construit (nominatif absolu), ce qui est le cas, aussi bien, pour *opero* (voir plus bas). – Il a rarement des déterminants; c'est ainsi qu'on lit, dans les récapitulatifs KN Fh 366 et Fh 5434, *toso apudosi* (*τόσον ἀπόδοσις*: neutre abverbial + nomin. fém., «tant, en fourniture») et non ** *tosa apudosi*; de même *zawete / apudosi* en KN Fh 5451 (*τῆτες ἀπόδοσις*: adverbe + nomin. fém. «cette année, fourniture»); mais, en Ga 518, *zawetera apudosi*.

Les contextes concernent toute espèce de biens mobiliers; sont objets d'*apudosi* des hommes, c'est à dire des esclaves (KN B), de l'huile d'olive (KN Fh), des épices (KN Ga), des denrées agricoles diverses (PY Ma), des peaux (PY Wr), des tissus (KN Le), des vêtements (KN L).

L'opération *apudosi* avait, au moins dans certains cas, une périodicité annuelle, comme en témoignent: par la présence de *zawete*, KN Fh 5451, Ga 518; par l'interprétation d'ensemble du contexte, la série PY Ma.

Le sens précis du terme résulte des documents où on le trouve opposé à *opero* (souvent abrégé en *o*), c'est à dire *ὄφελος*: sporadiquement, dans des documents cnossiens (Ga 461, 1530; X 409), régulièrement dans les tablettes pyliennes Ma. – Ces dernières (à raison d'une par district pour chacune des deux provinces), contiennent dans leur première ligne, après le nom du chef-lieu de district, l'énoncé de quantités déterminées de six denrées agricoles[14], représentant la taxation annuelle imposée au district, et constituant donc un rôle de contributions. Mais les tablettes nous informent aussi sur la façon dont ces exigences

μός), si bien que *δεσμός* et *θεσμός* (déjà homériques) doivent être considérés comme obscurs (§ 107), ainsi que l'arcadien *ἀπυδοσμός* (§ 111: «noter la forme du suffixe»). Il est digne de remarque que *δεσμός (desomo)* et *δοσμός (dosomo)* soient, on le sait maintenant, d'âge déjà mycénien; il est notable aussi que l'orthographe mycénienne implique une syllabation *δε-σμο-*, *δο-σμο-*; voir *Phon. hist. du myc.*, § 118.

13 Références cnossiennes: B 818 (scr. 137; *a]pudosi*). B 5584 (scr. 137); tablettes Fh du scribe 141: 340, 349, 366 (*apudo[si*), 374 (*apudo[si*), 379 (*a]pudosi*), 5434, 5451, 5459; tablettes Ga du scribe 136: 421, 424, 425, 427; tablettes Ga d'autres scribes: 461 (*apu]dosi*), 518 (*a]pudosi*), 1021, 1040 (*apudo[si*), 1530.3 et 4, 1532; Le 5629 et 5903 (scribe 103); L 5917 (scribe 103); X 409, 458 (*apudo[si*), 728, 5743 (*a]pudosi*). – Références pyliennes: Ma (scribe 2) 123, 222, 346, 393; Wr 01. – Sont en tout (intacts ou mutilés) trente-trois exemples.

14 Dans les exemples cités ci-dessous (222, 346) nous employons (comme l'édition *IP*), pour la clarté de la présentation, les sigles conventionnels A (denrée *146*), B (denrée *RI*), C (denrée *KE*), D (denrée *152*), E (denrée *O*), F (denrée *ME*).

fiscales ont été satisfaites; il arrive que telle ou telle circonscription ait manqué à s'acquitter entièrement pour l'une ou l'autre des denrées; alors est porté, à la ligne 2 de la tablette, le détail de ce que a été effectivement fourni: *apudosi*, et de ce qui reste dû[15]: *opero*, le total *apudosi* + *opero* devant être[16] égal au montant correspondant du rôle. Ainsi

Ma 222:	*akerewa*	A 23,	B 23,	C 7,	D 10,	E 5,	F 500
	apudosi	A 10 *o* 13,	B 22 *o* 1,	C 7,	D 8 *o* 2,	E 5,	F 500;
Ma 346:	*karadoro*	A 18,	B 18,	C 4,	D [8,	E 4],	F 4[40]
	apudosi	A 14 *o* 4,	B 16 *o* 2,	C 4,	D 8,	E 4,	F 440

L'*apudosi* se situe donc au niveau de l'exécution du contrat, non de sa stipulation. Il s'agit de la *fourniture effective* (parfaite ou imparfaite) de ce qui est dû; c'est une donnée de fait, non une donnée de droit.

6. Pour *dosomo*, bien que nous ayons le mot plus de soixante fois à Pylos, nous ne lui connaissons là, en fait, que trois types de contextes. D'une part dans ce que nous appelerons *ici*[17] conventionnellement Es (II): tablette Es 644, et Es (III): série de tablettes Es 646, 649, 645, 647, 653, 703, 728, 726, 648, 729, 727, 651, 652[18]. D'autre part, dans ce que nous appelons *ici*[19] conventionnelle-

15 La circonscription reste alors débitrice, et doit s'acquitter de sa dette l'année suivante. C'est ainsi que les tablettes Ma 193, 216, 225, 330, 378, 397 enregistrent, outre le montant normal des contributions pour l'exercice en cours, des rentrées supplémentaires correspondant au règlement d'arriérés: *perusinuwo opero* «restant-dû de l'année précédente».

16 Si Ma 222 et 346 sont clairs à cet égard, Ma 123 et 193 présentent de légères distorsions numériques dont l'explication nous échappe.

17 A partir du cadastre «*kiritijo*» Es 650 (de scribe non déterminé), que nous appelons ici Es (I), le scribe 1 a établi deux rôles, Es (II) et Es (III), pour des contributions différentes à quoi sont assujettis les treize allocataires des terres du cadastre. L'imposition II (dont il est seulement marqué qu'elle est annuelle, mais dont le bénéficiaire n'est pas indiqué) est, pour chaque contribuable, environ trois fois moins élevée que les impositions III (dont la périodicité annuelle n'est pas indiquée, mais dont nous connaissons les quatre bénéficiaires, dont le principal est Poséidon).

18 En tout, avec un exemple de *dosomo* à chacune des treize lignes de Es (II), et à chacune des quatre lignes des treize tablettes Es (III), on attend soixante-cinq exemples; mais le scribe a omis le mot par inadvertance en Es 644.2 et en Es 703.1; exemplaires mutilés: *doso*[*mo*] en Es 644.7, 8, [*doso*]*mo* en 644.10; de plus, il nous manque une portion de Es 652, avec les quatre [*dosomo*] qu'elle devait comporter.

19 A partir du cadastre «*sarapeda*», que nous appelons ici Er/Un (I), constitué par les deux tablettes Er 880, 312 du scribe 24, le même scribe a établi un rôle Er/Un (II) pour les contributions à Poséidon à quoi sont assujettis (sans que la périodicité annuelle en soit indiquée) quatre des six allocataires des terres du cadastre (les deux autres, dont le *ϝάναξ*, jouissant probablement d'exemption); l'étiquette mutilée Wa 731 est aussi de la main du scribe 24. Sur cet ensemble de documents, voir article sous presse dans Minos.

ment Er/Un (II): tablette Un 718, avec l'étiquette Wa 731 qui en est solidaire[20]. Dans une première approche, on se bornera à ces documents cohérents; mais on en complétera ou précisera ensuite (§ 7) l'interprétation par la prise en compte de quelques vestiges isolés de *δοσμός* ou de son dérivé *δόσμιος*.

Dans les textes ici considérés, *dosomo* figure[21] à l'état non construit (nominatif absolu). – Mais *dosomo* est susceptible d'être déterminé[22] tant par un génitif subjectif[23]: nom du contribuable, que par un datif[24]: nom du bénéficiaire, préféré, pour la clarté du libellé, à un génitif objectif[25].

Les contextes se trouvent ne mentionner, comme objet du *dosomo*, que des fournitures de blé dans le cas de Es (II), Es (III), des fournitures de denrées agricoles variées (blé ou farine, vin, fromages, miel, bétail, etc.) dans le cas de Er/Un (II). La périodicité annuelle du *δοσμός* est explicitée pour Es (II): *weteiwetei* «an par an», non pour Es (III) ni pour Er/Un (II).

Tous ces documents pyliens où figure *dosomo* sont des rôles de contri-

20 Deux fois *dosomo* en Un 718 (lignes 1, 2); une fois en Wa 731.

21 A une exception près, qui est peut-être seulement apparente. En Un 718.2, on serait tenté d'entendre, dans *owidetai dosomo toso ekera₂wo dose*, ... *δοσμὸν τόσον* ... *δώσει*. Mais l'usage constant du mycénien, de *préposer* le démonstratif quantitatif *toso*, *tosa* au mot qu'il détermine, fait naître des doutes. Au moins aussi probable nous paraît donc la lecture: *owidetai dosomo* (nomin. absolu):

{ *toso* ekera₂wo dose ...
{ *tosode* rawaketa dose ...

avec *τόσον* adverbial aux lignes 2 et 9.

22 Pas de détermination adjective. Sur *toso*, voir note précédente. Observer, d'autre part, qu'on a en Es 644 *dosomo weteiwetei* «contribution an par an» et non ***weteijo dosomo*.

23 Le scribe 1 a commencé ainsi la rédaction de Es (II): *koperewo dosomo* ... (644.1), *arekuturuwono* ... (644.2), mais à partir de 644.3 est passé au nomin. absolu pour les contribuables; et il n'a utilisé que le nominatif en Es (III). – En Er/Un (II), les noms des contribuables sont au nominatif, sujet de *dose* (exprimé ou sous-entendu). – Mais on verra au § 7 un autre exemple de génitif subjectif (PY Wa 730.1: ...]*rao dosomo*). Et cf. aussi n. 24.

24 C'est la construction usuelle en Es (III), Er/Un (II) pour le(s) destinataire(s) du *dosomo*; en Es 653, on reconnaîtra dans *posedao* pour *posedao‹ne›* un simple lapsus par omission. – Mais à la troisième ligne des tablettes Es (III), le *wedanewe* attendu n'est écrit que trois fois (Es 646, 649, 647) contre dix exemples de *wedanewo*. Cette étrangeté est certainement liée au fait qu'un «esclave de W.» (dont le nom n'est pas fourni) est un des treize allocataires de terres (Es 650.6) et, de ce fait, un des treize contribuables (Es 644.6; Es 703), alors que W. en personne est un des quatre bénéficiaires du *dosomo* Es (III); ou bien le scribe 1 a, *par inattention*, écrit *wedanewo* au lieu de *wedanewe* dans les listes de bénéficiaires, sous l'influence de *wedanewo doero* (un des contribuables); ou bien (plus probablement?) il a *intentionnellement* substitué *wedanewo* à *wedanewe* pour souligner que le *dosomo* appartenait bien en propre à W. (qui intervient, à un autre titre, en Es, comme maître d'un des contribuables).

25 Cependant, outre le cas de *wedanewo dosomo* (voir note précédente), on a apparemment un génitif objectif en Es 649.1: *arekuturu*[*wo*]*ne posedaono dosomo*. Mais (le datif du nom du contribuable demeurant injustifiable) n'a-t-on pas là une interversion pour *arekuturuwo‹no› poredao‹ne›* avec génitif subjectif + datif?

butions, ce qui résulte de *weteiwetei* en Es (II) et de l'emploi du futur *dose* en Er/Un (II), ce qui est également présumable[26] pour Es (III).

Le *δοσμός* y apparaît donc comme l'énoncé de l'obligation à satisfaire; il se situe alors, par rapport aux usages du verbe **dō-*, au niveau d'emploi du futur *δώσει*. Il se distingue par là de l'*ἀπύδοσις*, opération effective, objet de constat, qui se situe donc au niveau du présent *δίδωσι* ou de l'aoriste *δῶκε*.

7. Mais l'analyse ci-dessus repose, au total, sur une documentation très restreinte en variété. On peut se demander si le caractère prospectif sous lequel nous apparaît *dosomo* n'est pas l'effet d'un hasard qui nous aurait conservé seulement dans des rôles de contributions un terme susceptible, dans la langue, d'autres contextes.

D'autre part, si *dosomo* est bien prospectif, et si la distinction définie plus haut entre *dosomo* et *apudosi* est juste, s'en suit-il que *dosomo* ait pu s'employer pour *toute* obligation de fourniture, et que, dans n'importe quel cas, on puisse poser, en nomenclature correcte, '*dosomo*' →*apudosi* + *opero*? En fait, les textes *dosomo* du § 6 concernent tous des taxations imposées à des allocataires de terres sacrées. Nous ne savons donc pas si *dosomo* s'employait aussi pour des obligations d'autres origines.

Reste à interroger, pour complément éventuel d'information, les attestations isolées de *δοσμός* et de *δόσμιος*[27].

MY Ge 602 (scribe 57), intitulé: *jooporo aro*[*mo dosi*]*mijo* ... (les restitutions de 602 et de 606 [ci-dessous] se confortant mutuellement); suit une liste de six rubriques[28] comportant chacune: anthroponyme (au nominatif, sauf lapsus) + énumération de quantités diverses d'épices diverses; entendre: *-ὦφλον ἄρωμα δόσμιον*. – MY Ge 606 (scribe 57), intitulé: [*do*]*simija akereute* ...; suit une énumération de quantités diverses d'épices diverses; *akereute*: probable adverbe en *-θεν* issu de toponyme en *-εύς*, indiquant l'origine des fournitures. – PY Ma

26 Dans l'article de Minos cité n. 19, nous avions, à tort, envisagé que Es (III) pût enregistrer des fournitures effectives. Mais Es (III), à cause des différences numériques, ne peut pas, de toute façon, être mis en rapport avec le rôle Es (II) et en relater l'exécution. D'autre part, il y a, en Es (III), une régularité numérique (égalité entre elles des contributions aux trois derniers destinataires, sur chacune des treize tablettes) peu compatible avec le caractère aléatoire des recouvrements tel qu'il se manifeste partout ailleurs. Enfin, absence de toute mention d'*opero*. On devra en conclure que Es (III) est un *rôle* annuel comme Es (II) et Er/Un (II).

27 Nous ne tenons pas compte ici de la très incertaine restitution proposée jadis par J. Chadwick pour l'intitulé (selon lui, [*po*]*tinija iqeja*/ [*doso*]*mo opikedei*/...) de la liste nominative d'hommes An 1281.

28 La première rubrique, concernant un certain *pesero*, a été, après cet anthroponyme, laissée en blanc (effaçage par le scribe du mot *sasama* après *pesero*, sans doute par suite d'informations récentes attestant qu'il s'était acquitté de son *ὄφελος*). D'où la méprise possible, parfois commise, de considérer *pesero* comme faisant partie de l'intitulé, et d'y chercher (au datif) le destinataire du *dosomo*.

126: document de même main 2 que les dix-sept tablettes normales Ma[29] (relatives chacune à un chef-lieu de district), mais constituant un document annexe de type différent; texte: *perusinuwa* ...[30] *sirewa opero dosimija* A3 B1 C1; *sirewa* est le nom d'une localité mineure (connue aussi par PY Mn 456.4), ici à un cas non déterminable (génitif? locatif?); *περυσινϜά* est en accord avec *δόσμια* au neutre pluriel; *ὄφελος* est, comme toujours, hors syntaxe. – PY Wa 730: [– –]*rao dosomo* 10/ *samara dosimijoqe* 1. Nous suggérons que les chiffres portés sur cette étiquette (et certaines autres) se rapportent simplement au *nombre des tablettes* contenues dans le récipient étiqueté, le nôtre contenant alors dix tablettes constituant une série, et une tablette annexe supplémentaire[31]. La finale *-rao* de première déclinaison peut être celle d'un génitif m. sg. ou d'un génitif f. pl.; *samara* (à un cas incertain) est le nom d'un des chefs-lieux de la Province Lointaine; neutre *δόσμιον* probable.

Observations:

a) Tant en emploi adjectival (Ge 602) que substantivé au neutre singulier (Wa) ou pluriel (Ge 606, Ma), *δόσμιος* signifie 'lié à l'existence d'un *δοσμός*', 'résultant d'un *δοσμός*', c'est à dire que, loin d'être un quasi-équivalent de *δοσμός*, il se situe au niveau des conséquences du *δοσμός*, c'est à dire au niveau de l'*ἀπύδοσις* (et, éventuellement, de l'*ὄφελος*: *-oporo* en Ge 602, *opero* en Ma).

b) Il est sans grande portée d'observer que les aromates aussi peuvent être *dosimija* (Ge). En fait, on s'attend à ce que tout bien mobilier puisse être objet tant de *δοσμός* que d'*ἀπύδοσις*, la nature de ces opérations (obligation, exécution d'obligation) étant indépendante des objets sur quoi elles portent[32].

c) On pourrait penser que Ma 126 est une 'fiche' subsistant du travail préparatoire à l'inventaire Ma[33], et on pourrait vouloir conclure du *dosimija* qui y figure que l'ensemble de l'imposition Ma est un *δοσμός*, donc que *δοσμός* s'appliquait à des redevances, à l'échelon national, envers le Palais. – Mais pourquoi cette seule 'fiche' préparatoire, concernant une bourgade mineure, aurait-elle été conservée? Ne peut-on imaginer aussi qu'une imposition concernant les denrées A, B, C ... à *sirewa* avait un caractère particulier, celui d'être un

29 Ici comme au § 5 (voir note 14) nous utilisons les sigles conventionnels A (pour idéogramme *146*), B (pour *RI*), C (pour *KE*).

30 Au dessus du texte principal, le scribe a ici ajouté en petits caractères la mention complémentaire *inamata* dont la signification demeure incertaine.

31 Cf. les 17 tablettes Ma relatives à une imposition district par district, et la tablette supplémentaire Ma 126 citée plus haut, de contenu différent mais connexe; les dix-huit documents auraient pu être conservés dans un même contenant, étiqueté 17+1 (comme le contenant Wa 730 est étiqueté 10+1).

32 Les terres demeurant, bien entendu, étrangères à ce système de transactions et obligations, et soumises à un régime particulier (d'une grande complication).

33 Chiffres d'*ὄφελος* ensuite incorporés à ceux du district dont relevait *sirewa*? [Le seul district pour lequel soient notés des restant-dûs *à la fois* pour les trois denrées A, B, C est *zamaewija*, Ma 393].

δοσμός, et était distincte par là de l'impôt général (auquel, sans doute, elle se surajoutait)?

d) Cette dernière hypothèse trouverait peut-être appui dans la seconde ligne de l'étiquette Wa 730, qui paraît se référer à une tablette contenant, pour la localité *samara*, à la fois la contribution de la ville à titre général *et* (*-qe*) une contribution particulière relevant d'un *δοσμός*.

Nos données ne permettent donc aucune conclusion sûre, quant à l'application du terme *δοσμός* à toute espèce d'obligations ou seulement à certaines espèces d'obligations, notamment liées à l'octroi local de terres de sanctuaires.

8. Le fragment KN Nc 4484 *toso apudoso*[..., de la même main 133 que la cinquantaine de documents (tous mutilés) constituant la série Nc, est sans doute le récapitulatif de cette série. On a hésité entre deux restitutions: *apudoso*[*si*], forme verbale de futur (3e pl. *ἀπυδώσονσι*), et *apudoso*[*mo*], substantif *ἀπυδοσμός* (attesté plus tard en arcadien: § 9). Comme nous n'avons rien d'autre de ce scribe que les tablettes Nc, tout recoupement, quant à ses usages de rédaction, nous fait défaut; mais le style habituel des récapitulatifs fait bien plutôt attendre une phrase nominale qu'une phrase verbale[34].

D'autre part, bien qu'on n'ait de la série Nc que des bribes misérables, il semble bien que toutes ces tablettes individuelles[35] enregistrent des fournitures effectives, à en juger par la mention d'*ὄφελος* qui apparaît par deux fois en Nc 8175+5100 (1: *esi*[... ...] M 8 *o* M 4; rebord: *ope*[*ro* ...] 2 *KE* M 10 *146* 6).

En sorte qu'à défaut de certitude il y a des présomptions raisonnables: 1°) pour que le scribe 133 ait fait usage du mot *ἀπυδοσμός*; 2°) pour que, chez lui, ce mot soit l'équivalent non pas de *δοσμός*, mais de *ἀπύδοσις*.

9. Et nous en venons maintenant aux données arcadiennes du IVe s., si souvent citées à propos du mycénien, mais sans jamais avoir fait, semble-t-il, l'objet d'une analyse assez stricte. Il s'agit d'une part (§ 10) du substantif *ἀπυδοσμός* à Orchomène, aux alentours de 350, dans une convention (IG V 2, 343) de sympolitie entre *Ἐρχομίνιοι* et *Εὐαίμνιοι*[36]. Il s'agit d'autre part (§ 11) de

34 Sur *toso apudosi* (KN Fh 366, 5434), voir § 5.

35 Un *rôle* de contributions (c'est, entre autres, le cas d'un relevé de *δοσμός*) s'établit d'ordinaire sur des tablettes collectives, non sur des tablettes individuelles; on verra là une présomption de plus pour ranger les documents KN Nc au niveau de l' *ἀπύδοσις*. [L'objection qu'on pourrait fonder sur les documents PY Ma serait sans vigueur; il avait sans doute été établi, dans une des années antérieures, un *rôle général* Ma, de validité pluriannuelle (*weteiwetei*), très probablement sous forme de document collectif (par exemple, une tablette par province, avec autant de rubriques que de chefs-lieux de districts). Pour suivre dans le détail l'*exécution* de cette obligation fiscale dans l'année en cours, le scribe 2 a trouvé plus expédient de confronter l' *ἀπύδοσις* au *δοσμός* chef-lieu par chef-lieu, avec une tablette par district; le recours aux tablettes individuelles pour Ma est donc lié à l'enregistrement de l'*apudosi*].

36 N° 665 du recueil de Schwyzer (mais avec, en A 25, une faute d'impression: *αὐτό* au lieu de *αὐτός*, qui rend en partie inintelligible le passage ici discuté).

l'adjectif *ἀπυδόσμιος* à Tégée, aux alentours de 390, dans un règlement (IG V 2, 3) concernant le sanctuaire d' *'Αλέα*[37]. Nous verrons: que le mot n'a absolument pas le même sens à Orchomène qu'à Tégée; que les données d'Orchomène (bien que légèrement plus récentes que celles de Tégée) lui conservent une signification qui demeure dans le fil de la tradition mycénienne; qu'à Tégée, au contraire, se manifeste une évolution sémantique 'récente', liée à la valeur qu'à commencé à prendre *ἀποδίδομαι* en grec à partir du Ve s.

10. Un des articles du texte d'Orchomène envisage le cas où, lors de la sympolitie, resteraient pendantes des dettes envers un sanctuaire, et les mesures à prendre pour apurer la situation (A 26–31): *τ|ὰ χρῆα τὰ ὀφέλλον|σι τᾶι θεοῖ περὶ τὸν ἀ|[π]υδοσμὸν αὐτὸς δ[ι]|αβωλευσαμίνος χρό|νον τάξασθαι.* Il est clair que, syntaxiquement, *περὶ* + acc. ne peut, sans gaucherie, relever de *ὀφέλλονσι*, mais doit relever de *διαβωλευσαμίνος*: «quant aux obligations présentement dues à la déesse, qu'eux-mêmes, après une délibération approfondie sur l'*ἀποδοσμός*, fixent l'échéance». Ceci posé, quel peut être le sens de *ἀποδοσμός*? Il est peu plausible que ce soit sur les obligations elles-mêmes (le *δοσμός* mycénien) que porte la délibération, et qu'elles puissent être remises en cause; il est plus probable que ce dont on discute, pour aboutir à une fixation d'échéance, ce sont les possibilités et modalités de règlement (l'*ἀπύδοσις* mycénienne). On a donc, dans l'usage orchoménien, un pendant à l'usage du scribe cnossien de Nc: *ἀπυδοσμός* au sens de *ἀπύδοσις*, 'règlement effectif d'un dû'[38].

11. A partir d'Hérodote, d'Aristophane, de Xénophon, se rencontre le *moyen ἀποδίδομαι* avec le sens de 'vendre', qu'il conservera en grec hellénistique. A dire vrai, le sens de *ἀπόδοσις* (correspondant à l'*actif ἀποδίδωμι*) n'en est pas affecté[39]. Mais il apparaît que *dans le parler de Tégée* (à la différence de ce qui se passait à Orchomène), au IVe s., *ἀπυδοσμός* n'a plus aligné sa signification sur l'actif mais sur le moyen.

En témoigne la stipulation suivante du règlement religieux d'Alea (27–29): *τ]|ὸς δᾱμιοργὸς τὸν κόπρον τὸν ἀπυδόσμ[ιον ἐξάγε|ν] τᾶι ἑβδόμαι τō Λεσχανασίō μ̄ενός*, «les *δᾱμιοργοί* doivent évacuer[40] le fumier destiné à la vente

37 N° 654 du recueil de Schwyzer; n° 17 de celui de Buck.

38 Indéfendable dans ce contexte, une traduction par «vente» (LSJ: «sale») est résultée: 1°) de l'idée a priori que la signification du mot est unitaire en arcadien; 2°) du choix du sens présenté par le plus clair des deux textes (Tégée), ou du moins par celui qui était le plus clair jusqu'à ce que les données mycéniennes mettent l'autre (Orchomène) en pleine clarté.

39 LSJ ne signalent que comme mots de glossaires (de date incertaine et probablement tardive) *ἀπόδοσις* «*sale*» (chez Pollux 3.124) et *ἀποδοτικός* «*of* or *for sale*» (chez Eustathe 920.55 et dans l'E.M. 763.8).

40 Passage restitué (par Ziehen). Mais, dans cette inscription *στοιχηδόν*, une fois l'adjectif complété (nécessairement) en *ἀποδόσμ[ιον]*, il reste un blanc de six lettres exactement, où le contexte appelle un infinitif se référant soit à l'enlèvement du *κόπρος*, soit à sa mise en vente elle-même; *ἐξάγεν* est plausible, et on n'aperçoit guère d'autre solution.

au septième jour du mois L.» C'est l'interprétation reçue pour *ἀπυδόσμ[ιον]*; et on n'en voit pas d'autre qui soit plausible.

La parenté du mycénien et de l'arcadien se manifeste donc

a) à la fois à Tégée et à Orchomène quant à la structure de la dérivation (*-*smo*-);

b) à Orchomène seulement quant à la signification et aux institutions à quoi elle se réfère.